



La "Croix"

 309 RUE SAINT-PAUL

 Boite de Poste 9175

JOSEPH BEGIN

 Directeur - Propriétaire

 Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 12 Mars 1910. Vol. VII, No 60

JOURNAL CATHOLIQUE

 309 RUE SAINT-PAUL, MONTRÉAL.

ABONNEMENTS

 (Payables d'avance)

CANADA

 1 an, \$3; 6 mois, \$1.60

EN VILLE

 (par la poste)

 1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS

ÉTRANGER (Union postale)

 1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

 Un numéro, 5 sous

RELIGION. QUESTIONS SOCIALES. SCIENCES. ARTS. LITTÉRATURE. ÉCONOMIE POLITIQUE. ENSEIGNEMENT. AGRICULTURE. COLONISATION, ETC.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LEON XIII

G'EST UN CANARD

LA «CROIX» ET LE «DEVOIR»

Si vous aimez la chasse, allez au Canada. Il y a là beaucoup de gibier. L'on y a vu, il n'y a pas longtemps, une espèce de hibou assez rare, que l'on ne rencontre généralement que dans les antres ténébreux de certaines contrées soumises au sceptre de la «Veuve».

Ce devait être un amphibie puisqu'on l'a vu aussi nager dans les «Eaux limitrophes». Mais il faut croire que l'air de la Législature lui va mieux. Il est reparti à tire d'aile vers le parlement de Québec où il fera plusieurs volées, durant la prochaine session, au grand désespoir de M. Gouin qui aurait depuis quelques jours grandement peur de cet étrange oiseau.

On y trouve aussi des canards, au Canada. A certaines saisons de l'année, il en foisonne.

Ainsi, jeudi, nous en avons vu un superbe s'envoler de la direction de ce journal.

Mais il n'a pas été loin. Aussitôt vu, aussitôt tué.

Car, nous n'avons jamais eu l'intention d'aller au Devoir.

Sans déprécier celui-ci nous estimons que le drapeau de la Croix qui nous a conduit à de grands et patriotiques combats vaut bien mieux que celui du journal de M. Bourassa. Ceux de nos lecteurs, donc, qui auraient pu croire à l'avancé du Canada et qui auraient été émus à la pensée que nous les abandonnions, peuvent se rassurer.

Vive la Croix!

JOSEPH BEGIN.

QUEL SOUFFLET!

La Croix a déjà publié une information capitale, autour de laquelle les agences de la presse ont soigneusement organisé la conspiration du silence.

Le Japon payen vient de renoncer à la néfaste expérience de l'école neutre et de la morale sans Dieu, pour rétablir l'école publique confessionnelle et la morale religieuse.

Le décret du ministre japonais de l'instruction publique est du mois d'août dernier. Il déclare que «la morale civique ou neutre étant totalement inutile et ayant donné des résultats entièrement négatifs, il y a lieu de rétablir l'enseignement religieux confessionnel» dans les écoles publiques.

Quel soufflet, donné de main payenne à la maçonnerie, dont l'école neutre est l'œuvre!

Quel soufflet aussi donné à un certain M. Laurier!

ANDRÉ CHAUVÉAU.

M. Achille Bergevin, ex-député de Beauharnois, a été nommé conseiller législatif pour la division de Repentigny, à la place de l'hon. Horace Archambault qui a été nommé juge de la Cour d'Appel.

La Gazette dit que M. Langlois ne sera pas fait conseiller législatif.

Le crime aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, quinze millions d'enfants du peuple passent annuellement par l'école de l'état sans Dieu mais obligatoire. Là, grâce à l'école de l'Etat neutre, le peuple tend de plus en plus à oublier les commandements de Dieu...

Voyons comment les résultats de cette «éducation nationale» se font sentir. Ceci est à méditer profondément en Canada, même dans notre province, où l'on pousse l'Etat à mettre la haute main sur l'école du peuple...

Examinons un peu la valeur actuelle de la vie humaine aux Etats-Unis.

M. André D. White, ancien président de l'Université Cornell et ancien ambassadeur des Etats Unis à Berlin et à Saint-Petersbourg, a consacré ces dernières années à une enquête soignée sur l'administration des lois criminelles dans les Etats de l'Oncle Sam. Résumant les conclusions de cette enquête, M. White dit textuellement :

«Aujourd'hui, il est plus facile de tuer un homme que de tuer un cerf.»

Cela veut dire que le mécanisme des lois criminelles atteint beaucoup plus sûrement le braconnier que l'assassin et que la répression est à l'inverse de la grandeur des crimes. Il ajoute :

«Il y a 20 ans, il y avait environ 1,500 meurtres par an aux Etats-Unis. Il y en a maintenant 8,000 (je dis huit mille), soit une augmentation de 500 pour cent, en comparaison avec une augmentation de 25 pour cent dans la population.

«Le pourcentage des meurtres, aux Etats-Unis, en proportion de la population, est quarante trois fois plus élevé qu'en Canada.»

Est-ce que ce progrès colossal du crime, aux Etats-Unis, ne serait pas une des raisons pour lesquelles tant d'américains émigrent dans le Nord Ouest? Ils fuient le meurtrier!... Ils fuient surtout l'impunité relative accordée à l'assassin.

Et d'où proviendraient donc cette liberté du crime, cette multiplicité du crime et cette impunité du crime?

De l'abaissement terrible de la moralité privée et publique, abaissement attesté d'un côté par la hausse croissante de la criminalité sanguinaire, de l'autre par la paralysie croissante de la justice répressive. Mettez en regard de ces chiffres ceux du divorce et du «suicide de la race».

Et concluez!

L. HACAULT.

S. G. Mgr Bruchési a prêché cette semaine une retraite pascale aux étudiants de Laval.

M. Péroudeau, conseiller législatif, est entré dans le cabinet provincial comme ministre sans portefeuille.

M. G. Langlois a donné sa démission comme secrétaire de la Commission des Eaux limitrophes, afin de garder le droit de représenter Saint-Louis à la législature, parce qu'il ne pouvait pas cumuler les deux fonctions.

M. l'abbé L.-D. Grenier, curé de Notre-Dame de Worcester, a fait une bonne sortie le 6 du courant contre les théâtres de «vues animées».

A bas la Commission scolaire de Montréal!

En vertu d'une résolution basée sur un jugement de l'honorable Monet, et votée le 22 février dernier par la Commission des écoles catholiques de Montréal, toutes les congrégations ou personnes subventionnées par ladite Commission ont été averties que leurs contrats avec celle-ci étaient illégaux et annulés, parce qu'il n'y avait pas été tenu compte de l'uniformité des livres, 2^e qu'elles avaient à s'entendre de nouveau avec la Commission pour continuer leurs services scolaires et que cette entente ne pouvait avoir lieu que si elles consentaient à se soumettre à la loi concernant l'uniformité des livres.

La Commission pourrait obvier à cette loi en demandant au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, comme l'article 230^e du Code scolaire le leur permet, l'autorisation de conclure des conventions spéciales et exceptionnelles avec ces congrégations ou ces personnes, mais la majorité de la Commission ne semble pas avoir même l'intention de recourir à ce moyen pour remédier à la situation. Il est clair qu'elle tient avant tout et en dépit de tout à imposer aux catholiques de Montréal l'uniformité des livres, si chère au cœur des loges, dussent pour cela les citoyens déboursier pour l'instruction de leurs enfants le double de ce qu'ils paient aujourd'hui.

Car, il est certain, les chiffres officiels le prouvent, que l'enseignement donné par les congrégations subventionnées est meilleure et coûte au moins trois fois moins cher aux pères de famille que l'instruction donnée dans les écoles qui sont sous le contrôle immédiat de la Commission. Et si celle-ci ne revient pas sur sa décision, les congrégations lui refuseront leurs services. Car nous savons qu'elles ne sont pas en peine d'elles. De partout on les demande. Elles sont tous les jours obligées de refuser des avantages très sérieux faute de sujets. D'un autre côté, nous ne pouvons pas nous passer de leur dévouement et de leurs capacités pédagogiques.

En l'occurrence, il ne restera plus qu'une chose à faire, ce sera de demander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil la tête même de la Commission des écoles catholiques de Montréal et de fonder, à la place de ce corps devenu nuisible, des commissions scolaires paroissiales.

Tôt ou tard il faudra en venir à cette conclusion. Il vaut mieux que ce soit aujourd'hui, puisque l'occasion s'en présente, que demain.

Déjà la paroisse Sainte-Brigitte a manifesté sa volonté en ce sens devant la «Commission Royale», pourquoi les autres paroisses intéressées ne suivraient-elles pas celle-ci.

A bas la Commission scolaire de Montréal!

JOSEPH BEGIN.

VERS LE GOUFFRE

Il y a quelques semaines, nous disions ici même que le sort en était jeté au sujet de la marine de guerre. Nous ne nous trompions point.

Jeudi, après avoir entendu encore une douzaine de discours, les uns dans un sens opposé, les autres dans un sens ministériel, la Chambre se prononça sur la deuxième lecture du bill Brodeur.

Le gouvernement l'emporte par 119 voix contre 78, soit une majorité de 41 voix.

Nous croyons devoir afficher les noms des Canadiens français qui nous poussent ainsi dans l'abîme du navalisme; les voici:

MM. E. Beuparlant, Béland, Bureau, Carrier, Champagne, Delisle, Demers, Dubeau, Écrément, Éthier, Fortin, Gauvreau, Geoffroy, Gervais, Girard, Gladu, Lachance, Lafortune, Lanctôt (Laprairie-Nap.), Lanctôt (Richelieu), Lapointe, Laurier, Laverge, Le Blanc, L'Amieux, Major, Marsil, (Bagot), Martin (Montréal), Mayrand, Michaud, Papineau, Parent, Proulx, Rivet, Ross (Rimouski), Roy (Dorchester), Roy (Montmagny), Savoie, Séguin, Sinclair, Tobin (Richmond-Wolfe), Turcotte (Nicolet), Turcotte (Québec), Turgeon et Wilson (Laval).

Honte à ces députés!

La veille, l'amendement Monk, demandant un plébiscite, fut rejeté par 175 voix contre 18. Il nous fait plaisir de mentionner tout spécialement ces derniers:

MM. Monk, Paquet, Forget, Nantel, Blondin, Lortie, Worthington, Doherty, tous conservateurs de Québec, M. Verville, député ouvrier de Maison-neuve, MM. Broder, Wilcox, Lewis, White (Renfrew), Currie (Simcoe), Chisholm (Huron), Sharpe (Ontario), Jameson, Herron, tous conservateurs anglais des autres provinces.

lorsqu'il avance cet aphorisme: «Rien n'est moins pratique que de vouloir être pratique trop tôt.» Ce système conduit à faire des «sans-valeur», des médiocrités, des hommes sans influence efficace sur leurs contemporains, des atones enfins.

Voici l'autre loi, d'histoire celle-ci, trop mise au rancart par notre jeunesse moderne: «Un homme d'élite ne se forme ni ne se développe sans l'idée bien arrêtée de faire rayonner autour de lui, selon les besoins qui le sollicitent, les forces accumulées et économisées.»

Ceci revient à dire, que jamais un homme d'élite ne s'est formé sans être emporté par un grand idéal et nullement par l'appât de l'intérêt.

Faut-il citer pour la démonstration? D'Israéli assis, près d'une fontaine non loin d'Oxford, s'écrie un jour: «Je serai premier ministre» et l'Angleterre a eu D'Israéli. Bossuet, jeune clerc, se dit: «Je veux être le rempart de la foi», et l'histoire a pu lire sur sa tombe cette magnifique épitaphe, résumé de sa vie: *Per quem in concussa manet religio sacerdos.*

A coup sûr, il est bon, pour un futur prêtre, un futur avocat et tout autre homme d'action, d'aller desactes aux faits, des faits aux idées. Mais encore conviendrait-il d'aller faire cette expérience au contact des faits du passé, d'étudier sous le regard serein d'une saine critique plutôt qu'à celui des faits du présent trop complexes, pour une jeune âme. L'étude du passé dirions-nous avec M. Joly, n'est point faite pour empêcher des initiatives. Au contraire, à notre avis, elle les fera naître. Des exemples de sublime dévouement, de la vue des difficultés de tout genre vaincues, jaillira dans l'esprit du jeune homme cette noble image qui s'appelle un idéal. Je dirai plus, pour ne pas être un agité, un ahuri sur la scène du monde contemporain, c'est à l'histoire écrite ou vivante qu'il faut aller demander son idéal ou du moins, la précision de son idéal. Mais cet idéal, grand, noble, élevé, il le faut, si l'on a la seule prétention de devenir un homme d'élite.

Ainsi donc, voulez-vous, jeunes gens jeunes adolescents, voulez-vous être vraiment pratiques, eh bien, ne le soyez point. Croyez à l'histoire, la psychologie et l'expérience. Déposez tout ce que ce mot renferme pour vous de bas, de vulgaire, d'intéressé. Sans vous demander à quoi bon ce latin, ce grec, cette géométrie, cette physique, vous saurez que leur «bon» est de développer lentement vos facultés, toutes vos facultés.

Animez votre jeune courage par la vue souvent renouvelée d'un idéal élevé. Fût-il chimérique, il allumera en votre âme un noble enthousiasme. Et lui, semblable à la vapeur qui emporte nos locomotives, entre les mains d'un bon mécanicien, vous emportera vers des régions auxquelles la Providence aura réservé les fruits de votre jeune activité.

Ceux-ci la parfumeront de leur bien-faisante odeur; devenus à leur tour semence, ils produiront au centuple.

ROGER

(1) L'Univers, 26 novembre 1909.

MM. ASSELIN ET FOURNIER

Le Devoir de jeudi a annoncé que M. Olivar Asselin avait laissé ce journal pour devenir secrétaire d'une institution financière.

Le lendemain, M. Jules Fournier a déclaré à un journaliste qu'il avait aussi donné sa démission comme rédacteur au Devoir.

Les motifs de ces départs inattendus, quels sont-ils?

On dit que les principaux actionnaires de ce quotidien, voyant leur capital menacé par les nombreuses poursuites pour libelle dont il est dé-

Utilitarisme et Idéalisme dans l'Education

Rien n'est moins rare que les tristes «à quoi bon» de l'utilitarisme dans la bouche de notre jeunesse moderne, surtout sur notre terre d'Amérique.

Atteinte à son insu de la fièvre d'activité qui dévore la société américaine, elle ne prend plus la peine de penser, de réfléchir, de s'instruire, de vivre un instant, séparée du monde et de la foule. Il lui faut, dès l'âge où elle ne devrait songer qu'à développer ses facultés, voir clair et distinct le but immédiat vers lequel elle va diriger son énergie naissante. Elle veut être avant tout pratique. Et, malheureusement, il ne manque point d'hommes assez peu clairvoyants pour flatter cette énervante, cette déprimante inclination.

C'est oublier deux grandes lois de la psychologie et de l'histoire rappelées, il n'y a pas longtemps (1), avec toute l'autorité qui s'attache à son nom, par M. Henry Joly, de l'Institut. Voici la première: «Il est des énergies intellectuelles qu'on doit d'abord exercer avec désintéressement, j'oserai dire sans but, si l'on veut qu'elles aident efficacement, un jour ou l'autre à atteindre sûrement le but choisi ou imposé par des circonstances supérieures à la fantaisie d'un adolescent.»

Un célèbre sculpteur, Paul Dubois, estimait qu'un jeune homme en qui on cultivait des dispositions trop précoces pour le dessin, la sculpture, l'art enfin, ne devait faire généralement qu'un amateur ou un vieux rapin.

Cette loi se légitime facilement aux yeux de quiconque veut bien y réfléchir un instant. L'action, pour être efficace, doit être comme un fruit mûr qui se détache de lui-même de l'arbre, dont il emporte les énergies accumulées. Dès lors, comme lui, elle tombe dans le champ où l'arbre a été placé, le parfum de son odeur bienfaisante. Or, cela suppose une accumulation lente des énergies de tout l'homme, c'est autant dire le développement complet des facultés.

Autrement dit, toute vraie action intellectuelle, sociale, religieuse ou autre, doit découler, selon le mot du Docteur Angélique, en plénitude contemplationis. C'est l'écoulement du trop plein. Mais alors, où le jeune étudiant trouvera-t-il à se remplir, si dès l'adolescence, il songe déjà à déborder?

Enfin, c'est une vérité incontestable, l'homme agit bien plus par ce qu'il est que par ce qu'il fait. Encore une fois, l'adolescent, pour être un vaaleur, doit se livrer à l'étude des sciences humaines qui, de tout temps, ont servi à former les grands hommes. Et cela veut dire qu'il doit s'en tenir au vieux système de l'Idéalisme, sans songer pour le moment, à diriger ses forces vers un but déterminé, pratique.

C'est peut-être pour méconnaître cette grande loi de l'éducation que, de l'aveu de l'un de ses maîtres, M. l'abbé Groulx, du collège de Valleyfield, «notre jeunesse n'a point dans l'âme la fleur exquise d'idéalisme des jeunes de France et de Belgique.»

Ainsi, M. Joly a mille fois raison

MM. ASSELIN ET FOURNIER

Le Devoir de jeudi a annoncé que M. Olivar Asselin avait laissé ce journal pour devenir secrétaire d'une institution financière.

Le lendemain, M. Jules Fournier a déclaré à un journaliste qu'il avait aussi donné sa démission comme rédacteur au Devoir.

Les motifs de ces départs inattendus, quels sont-ils?

On dit que les principaux actionnaires de ce quotidien, voyant leur capital menacé par les nombreuses poursuites pour libelle dont il est dé-

jà chargé, avaient exigé de M. Bourassa qu'il jetât par-dessus bord ses deux amis. Il s'agissait avant tout de sauver la banque. Lorsqu'elle sera arrivée à bon port, M. Bourassa sera sans doute heureux d'y faire remonter ses deux nouveaux Jonas, si la baleine, qui a dû les avaler, a la complaisance de les rejeter sur la grève.

Qui vivra verra.

D'autres affirment que MM. Asselin et Fournier sont partis du Devoir parce qu'ils y étaient bridés.

ANDRÉ CHAUVÉAU.

Un bel hommage

C'est celui qu'a rendu récemment à Philadelphie le pasteur presbytérien Talmage, dans une réunion publique convoquée pour améliorer la situation des enfants de la classe ouvrière.

Le Rév. Talmage demanda la permission de « choquer » quelques-uns de ses auditeurs. Et, sans attendre qu'on lui octroyât cette permission voici ce qu'il dit :

« La seule Eglise qui s'occupe comme il convient du développement spirituel de l'enfant, c'est l'Eglise catholique. Aussi, grâce à ses écoles paroissiales, l'Eglise catholique — retenez bien ce que je vous dis — est destinée à devenir l'Eglise universelle en Amérique, la véritable Eglise de l'avenir. Le Credo qui réunira un jour tous les citoyens de cette République, c'est le Credo de l'Eglise catholique. »

Aveu à retenir — même si on ne reconnaît pas au Rév. Talmage le don de prophétie.

Le Rév. Talmage ignore probablement l'action redoutable des sociétés secrètes et ne tient surtout pas compte de celle des écoles neutres d'Etat dues aux sociétés secrètes dont la maçonnerie est la tête, la mère. Ces écoles de christianisme plus de 15 millions de petits Yankees. Mais il a raison en comptant sur les écoles paroissiales catholiques des Etats-Unis et suront de confier leurs pauvres enfants à l'école neutre de l'Etat sans Dieu, contre Dieu, quand ils auront partout l'école paroissiale, le christianisme parviendra à tirer les Etats-Unis de l'abîme.

L. HACAULT.

Les derniers Peaux-Rouges

La tombe s'est à peine refermée sur Nuage-Rouge (Red-Cloud), le fameux chef des Sioux, mort récemment à l'âge de 86 ans, qu'on signale la fin de toute une tribu d'Indiens, les Loumnis, autres si nombreux et si belliqueux.

Fait curieux : il ne s'agit point d'une extinction lente. Il y a un an, 100 Loumnis sont subitement morts d'une maladie de cœur ; ils furent suivis rapidement par 150 autres et aujourd'hui il ne reste de toute la tribu qu'une vieille femme et deux jeunes hommes. Ces trois Indiens errent tout seuls dans le vaste territoire réservé par le « Père Blanc » (le président de la République) aux Loumnis.

La tribu comptait autrefois des milliers de membres et était une des plus puissantes du Nord-Ouest des Etats-Unis. Les hommes se signalaient par leur adresse dans tous les sports nautiques. L'abus de l'alcool a fait de grands ravages parmi eux et c'est à l'eau-de-vie qu'on attribue cette maladie de cœur qui depuis un an a presque achevé le reste de la tribu.

Et qui donc a répandu l'usage de l'eau de mort parmi ces malheureux Loumnis en dépit des efforts des robes noires ?

C'est le Yankee, c'est le « blanc », — cent fois plus méprisable et plus funeste que le « peau-rouge ».

Cette diffusion de l'alcoolisme parmi les Indiens a été systématique, voulue, consciente, préméditée. Il fallait tuer le « Peau Rouge ». On l'a tué par l'empoisonnement à jet continu.

Il fallait dépeupler la « réserve » du « Père Blanc » et le « Père Blanc » a laissé faire l'œuvre de mort de l'eau de vie.

Maintenant enfin la « réserve » des Loumnis pourra être ouverte par le bon « Père Blanc » à ses bons fils. Le Yankee pourra plonger la charrue dans un sol où il a caché comme engrais les cadavres des derniers « Peaux-Rouges ».

Et le Yankee représente la « civilisation » !

L. HACAULT.

Francs-maçons, Juifs, Anarchistes

En novembre dernier, un anarchiste assassinait, à Buenos-Ayres (République Argentine), le préfet de police et son secrétaire. On procéda à des recherches judiciaires et l'on arrêta une foule d'affiliés aux loges maçonniques internationales. On se trouva, preuves en mains, devant un vaste complot — comme en Espagne — ourdi contre toutes les autorités de la nation. Le président de la République, des ministres, des magistrats, des membres du clergé et de la police, telles étaient les victimes désignées à la bombe ou au poignard. Elles devaient être

« exécutées » tour à tour, ou en groupe, le 1er ou le 30 de chaque mois.

Le nom de l'assassin a été révélé. Il se faisait appeler *Moose Schwaz*, mais son vrai nom, suivant la presse de Montevideo, serait *Simon Rabensky*. Il est d'origine juive, de nationalité russe et né en Catalogne (Espagne) de parents russes. Il est âgé de 23 ans, la législation argentine interdit la condamnation à mort de tout individu n'ayant pas atteint 24 ans.

Tout cela est du domaine public. Ce qui l'est moins, c'est la quantité d'emprisonnés et de déportés après l'attentat. On a parlé de 700 détenus ; d'autres font monter ce chiffre jusqu'à 3,000. Ce qu'on a pu constater, c'est qu'une centaine d'affiliés aux loges — nationaux ou naturalisés argentins — ont été déportés soit à l'Île-des-Etats, soit à Ushuaïa (Terre de Feu). Les autres sont envoyés par lots, à leur pays d'origine ou ailleurs.

Pourvu que les exportés de malheur ne prennent pas le chemin du Canada ! Avis aux autorités de l'Immigration. Il y va de la sécurité publique et de celle des autorités officielles surtout. Qu'on jette l'œil sur les Juifs ! A vis à Montréal !

J.-B. GARDAVOU.

Pie X et les femmes chrétiennes

Le 4 juillet 1908, la princesse Boudin eut l'honneur de proposer au Pape les projets de statuts d'une vaste organisation féminine catholique, qui prendrait le nom d'« Union des femmes catholiques d'Italie ».

Le 21 avril 1909, Pie X reçut en audience solennelle les Dames du Comité Central de cette Union, auxquelles s'étaient jointes nombre de Dames de la noblesse italienne et des Comités de provinces.

Le Pape leur dit ces paroles mémorables, que nos Dames du Canada liront, d'es aussi, avec profit : « La femme a, en dehors de son foyer, à remplir des devoirs vis-à-vis du prochain : c'est à elle de sécher les larmes de ceux qui pleurent, à elle de consoler les cœurs meurtris, à elle de soulager les misères des corps et des âmes. En accomplissant ces devoirs, elle remplit une mission sociale, qui fait d'elle un ange de charité au service de l'humanité souffrante. »

Voici le programme d'action arrêté par ce nouvel organisme catholique pour l'exercice 1909-1910 :

1. Propagande religieuse. — Leçons de catéchisme, d'apologétique, conférences sur la religion et sur l'histoire de l'Eglise.
2. Action sociale. — Outre les associations professionnelles des couturières et téléphonistes, il s'agit de créer des organismes propres à sauvegarder la dignité de la femme, à lui assurer une vieillesse respectée et à l'assurer contre les accidents.
3. Culture religieuse et sociale. — Le groupe des dames italiennes se propose de créer des cours supérieurs populaires de religion et de sociologie catholique pour les Dames.

ÇA ET LA

A QUELLES EXTRAVAGANCES ON EN ARRIVE SOUS PRETEXTE DE NEUTRALITE SCOLAIRE

La Croix, de Paris, vient de publier un curieux article qui démontre par le fait, par des preuves invraisemblables, à quelles extrémités on est arrivés, sous prétexte de neutralité scolaire, les instituteurs laïques de France.

Le manuel qui fournit le sujet de cet article date de 1903. On y parle encore de Dieu, de la prière. Mais l'instituteur, homme économe, n'a pas voulu contraindre les enfants à changer de manuel : il s'est borné à leur dire d'en corriger le texte. Et voici quelques exemples de ces corrections bouffonnes :

« Une des leçons, dans lesquelles la morale s'enseigne sous forme d'apologue, débute ainsi : « C'était un dimanche, et Paul ramenait sa petite sœur de l'église... »

C'est inoffensif, direz-vous. Pas du tout. Dans l'école neutre, il n'y a, paraît-il, ni « dimanche », ni « église ». Et voici ce que devient la phrase corrigée : « C'était un lundi, et Paul ramenait sa petite sœur de l'école... »

Autre exemple. Voici une phrase du manuel : « Dans les montagnes des Alpes, les voyageurs se trouvent englobés dans les neiges ; mais de grands chiens dressés par les religieux du mont Saint-Bernard vont à leur recherche. » Cette phrase, paraît-il, viole la neutralité ! En quoi ? direz-vous. C'est un fait. C'est un fait que les religieux

du mont Saint-Bernard se sont assignés une mission périlleuse à laquelle les « maîtres laïcs » n'ont jamais songé à se consacrer. Eh, précisément, dans l'Etat laïc il n'y a plus de religieux. Et voici ce que devient la phrase : « De grands chiens dressés exprès au mont Saint-Bernard... »

C'est grotesque, tout simplement. Et rien ne démontre mieux que les corrections sont inspirées, non par le désir de respecter certaines convictions, mais par une hostilité bête qu'on ne prend pas la peine de déguiser !

On nous dira : Cela se passe en France, cela ne se passe pas en Belgique.

Un instant, dit le « XXe Siècle ». Voici un fait qui se passe dans une école communale de l'agglomération bruxelloise, à Ixelles. La maîtresse de classe donne comme devoir à ses élèves de construire une phrase sur des mots ; isolés Parmi ces mots, le mot « parabole ». Et l'élève écrit : « Jésus enseignait à ses disciples sous forme de paraboles ».

La phrase fut biffée. Elle violait la sacro-sainte neutralité !

ENCORE UN CURE CONDAMNÉ POUR AVOIR FAIT LE CATECHISME

Le juge de paix de Chanac (Lozère) vient de rendre à son tour un jugement de persécution.

Le 19 février dernier, M. l'abbé Séguin, curé de Barjac, comparait devant lui pour infraction à la loi de 1882 sur l'obligation scolaire. Son crime ? M. le curé de Barjac faisait le catéchisme le mardi matin, aux heures de classe, prétend M. l'inspecteur primaire.

Me Mammejean, l'éloquent avocat du barreau de Mende, a démontré en vain que la contravention relevait de la commission scolaire, qui n'existe pas, et non du juge de paix. Il a rappelé que l'article 2 de la loi du 28 mars 1882 exige que les enfants aient un jour par semaine à leur disposition pour recevoir l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires, et que le curé n'avait pas outrepassé, en fait, par suite des circonstances particulières au pays, son strict droit légal.

Dans sa dernière audience, M. le juge de paix de Chanac vient de rendre son jugement. Il a condamné M. le curé de Barjac à un franc d'amende et aux dépens.

On annonce que d'autres curés de la Lozère vont être poursuivis pour le même fait.

CE QUE LES JUIFS PENSENT DE JESUS

Les Juifs, depuis quelques années, ont modifié leur attitude à l'égard de Jésus. S'il faut en croire *The North American Review*, sans le reconnaître comme le Christ ou le Messie, ils voient en lui un successeur de leurs prophètes. Le professeur Isidor Singer fait remarquer ce changement et donne à l'appui sa propre expérience. « Quand j'étais enfant, dit-il, c'est-à-dire il y a trente-quatre ou trente-cinq ans, si dans ma ville natale non père ou un des membres de la Congrégation avait entendu prononcer en chaire le nom de Jésus, il aurait protesté avec indignation en quittant le lieu de prière et le rabbin aurait été certainement démis de sa fonction. Aujourd'hui, il n'est pas rare dans beaucoup de synagogues d'entendre l'éloge de Jésus. » En 1899, sur l'initiative du Docteur J.-X. Funk, un certain nombre de Juifs, éminents théologiens, historiens et philosophes de l'Europe et des Etats-Unis, furent priés de donner leur avis sur la doctrine de leurs coreligionnaires concernant Jésus. Le Docteur Kolher, répondant à la question, déclara que Jésus avait un modèle de piété, de résignation et d'humilité et que pour les Juifs d'aujourd'hui il était un idéal d'incomparable beauté. « Jésus est l'âme de notre âme, la chair de notre chair, dit Max Nordau ; Théodore Reinach voit en lui le continuateur des vieux prophètes et son opinion est partagée par Jacob H. Schiff.

LA FORTUNE DE L'EMPEREUR DU JAPON

Un journal japonais, le *Hochi Shimbun*, vient de publier une note curieuse sur la fortune colossale de l'empereur.

D'après les chiffres suivants on peut voir que cette fortune est une des plus considérables qui existent. Elle se répartit de la manière suivante : Banque du Japon : 96,660 actions ; Yokohama Specie Bank : 60,400 actions ; Banque industrielle : 10,000 ; Banque de Formose : 2,522 ; Nippon Yesen Kaisha : 80,550 ; Compagnie du Gaz de Tokio : 2,000 ; Compagnie d'électricité de Tokio : 5,839 ; Fabrique de papier Tuji : 10,000 ; Prod. marit. Dai Nippon : 500 ; Compagnie orientale de colonisation : 5,000.

Ces actions à leurs cours actuels ont une valeur de 92 millions de yens. Il faut ajouter à cette somme 20 millions de titres de guerre, 27,422 actions de l'ancienne Compagnie des chemins de fer japonais et 27,960 actions de la Compagnie de navigation à vapeur des charbonnages de Hokkaido, ce qui porte cette somme à 160 millions de yens.

Les propriétés immobilières qui comprennent 2,088,000 chos de forêts et 149,000 chos de landes peuvent valoir environ 500 millions de yens.

Il faut encore mentionner les parcs, les palais impériaux et les diverses constructions, que l'empereur possède dans 253 endroits différents, ainsi que les objets qu'ils contiennent.

Sans parler, bien entendu, des richesses artistiques qui remplissent les palais, la fortune mobilière de l'empereur peut être évaluée à plus de deux cents millions de piastres.

D'après l'Engineering, les dépenses navales prévues pour l'année 1910-1911 s'élèveraient à 10 millions de livres sterling ; c'est le plus gros budget qu'ait jamais demandé l'amirauté britannique ; il est supérieur de 75 millions de piastres au budget d'il y a dix ans.

La grosse part de l'augmentation provient des constructions neuves : le cuirassé Neptune et le croiseur Indefatigable, du programme de 1908, seront terminés au cours de l'année fiscale et absorberont une partie importante des crédits ; mais ce sont surtout les navires issus du programme de 1909 (6 cuirassés et 2 croiseurs cuirassés) qui causeront la plus forte dépense. Ces huit navires devront être achevés au cours de l'année fiscale 1911-1912. Ils représentent une somme d'environ 80 millions de piastres à répartir sur deux exercices, dont l'exercice prochain supportera la plus grosse partie.

D'autre part, les navires mis en chantier pendant le prochain exercice apporteront leur contingent de dépenses. On compte que quatre cuirassés seront commencés, deux dans les arsenaux et deux dans des chantiers privés. Par ailleurs, ces derniers auront à construire deux croiseurs type Indefatigable aux frais de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Les mises en chantier comprendraient en outre deux croiseurs protégés, vingt contre-torpilleurs et des sous-marins.

Les prévisions pour le budget de l'exercice courant ont été dépassées et les crédits supplémentaires pour les services de la flotte s'élèvent à 3,441,500 piastres.

La lutte religieuse en Espagne

La révision du Concordat, le plat de résistance servi par tous les canidats ministériels libéraux espagnols depuis vingt ans, forme partie intégrante du programme du ministère Canalejas.

El Liberal dit que le président du ministère a eu avec Mge Vico, nonce apostolique, un entretien au sujet de la modification du Concordat, tant au point de vue du nombre des diocèses que des ordres religieux non prévus par ce traité. De plus, tout comme en France, on veut porter des coups à l'Ecole chrétienne.

Aussi, allant au-devant du danger, les catholiques de Valence ont-ils convoqué dans leur ville métropolitaine une grande assemblée, en vue de protester d'avance contre tout ce que le nouveau ministère libéral pourrait tenter contre l'Eglise, le Concordat, l'Ecole chrétienne et les catholiques espagnols.

La presse catholique espagnole nous apporte sur cette démonstration des détails à noter.

L'assemblée a eu lieu dans l'immense enceinte du Jai Alai, qui peut contenir facilement plus de 20,000 personnes.

Valence, voulant se montrer digne de son titre de ville de *Nuestra Señora de los Desamparados*, a été représentée à ce meeting par toutes les classes de la société. Les galeries étaient remplies de femmes chrétiennes et, sur la piste, se tenaient des milliers d'auditeurs, venus de la ville et de la huerta, la célèbre banlieue valençaise.

Le meeting a commencé par la lecture de l'adhésion de tout l'Episcopat espagnol et de celle de nombreuses associations catholiques, représentant 280,000 adhérents.

Cette lecture, finie, M. Parellada, de Barcelone, l'illustre champion de la presse catholique catalane, a flétri dans des termes énergiques la partie du programme ministériel, qui porte atteinte aux droits de la religion. Dix orateurs lui ont succédé à la tribune et tous ont énergiquement repoussé le programme

de la loge. Tous ont traité la question au point de vue des faits et non des personnes.

El Correo español dit : « On n'a offensé personne et encore bien moins insulté. Les discours étaient empreints de foi vive et de culture idéale. Puis des orateurs ont su donner la note humoristique, la note intellectuelle et la note pratique. »

Le peuple catholique de Valence a prouvé, par cette manifestation de 20,000 hommes, qu'il a conscience de son obligation morale, de ses devoirs, de la nécessité, pour lui, de prendre en matière religieuse et civile une orientation qui seule pourra sauver l'Espagne des dangers moraux et religieux dont elle est menacée.

L'exemple de Valence portera ses fruits : vouloir en douter serait calomnier les sentiments catholiques de la nation espagnole.

Les socialistes peints par eux-mêmes

Les citoyens socialistes de France ont tenu récemment un congrès à Nîmes. Ils s'y sont dit des vérités utiles à méditer en Canada français, notamment à Montréal, où la maçonnerie, la juiverie et le socialisme font un bloc dont l'anarchie est la fin.

« Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure. »

Cela se faisait du temps des « grands ancêtres » à coups de guillotine fraternelle. Aujourd'hui, l'on commence par l'excommunication en attendant mieux... C'est ainsi qu'à Nîmes, les citoyens « plus purs » se sont mis à « épurer » les citoyens moins purs : Briand, Jaurès, Millerand — des illustrations du parti et même Viviani, l'éteignoir céleste sartrien en loge — tous des ministres de la République, fille de la maçonnerie.

L'épuration a commencé par Briand, le chef du cabinet du F. Fallières, celui qui, en 1905, proclamait à Amiens, devant des milliers d'instituteurs neutres, la dette de l'homme, « libéré de Dieu ».

Le citoyen Faute (Ferdinand) a dénoncé le citoyen Briand (Aristide) comme un renégat. « Il espère qu'on lui fera mordre la poussière lors des prochaines élections. » Il a, dans ce but, réclamé le concours financier de la commission administrative du parti socialiste. Un autre citoyen a flétri les « corsaires du socialisme ». Le citoyen Chastenay a combattu à outrance le trio Briand, Viviani et Millerand.

Ces motions ont été prises en considération.

On a procédé aussi à l'épuration du groupe parlementaire socialiste. C'est le citoyen F. M. Hervé, anarchiste professionnel, qui a ouvert le feu. Il va bientôt passer cinq ans en prison — à 60 les FF. s'auront le tirer, quand ils le voudront, en agissant sur la clémence du F. Fallières.

Voici quelques échantillons sténographiés de son réquisitoire :

« Le prolétariat attendait de vous — les parlementaires — que vous empêchiez de parler le chef des renégats (Briand), que vous lui crachiez à la figure... Qu'avez-vous fait ? La moitié des parlementaires socialistes a voté contre lui. L'autre s'est abstenue. Quelques jours après, le pendeur de toutes les Russies (le Czar) annonçait sa visite. Le prolétariat s'attendait à voir le groupe parlementaire protester, mais rien de scandaleux ne s'est produit... »

L'orateur reproche à Jaurès et à Sembat (F. M.) d'être venus, comme de bons terre-neuve ministériels, se jeter à l'eau pour sauver une loi repoussée par les « travailleurs » (de la mare socialiste). Il flétrit ceux qui conservent des relations de camaraderie avec Briand et Viviani.

« J'ai découvert, dit-il, grâce à un antimilitariste du ministère de la guerre, un petit paquet de lettres Oh ! il ne s'agissait pas de Panama. C'étaient nos parlementaires de toutes les nuances qui écrivaient à « mon cher ministre » Quand on écrit au camarade Hervé, on ne prend pas ces précautions. Il est vrai que Hervé n'est pas ministre et ne prend pas le chemin pour le devenir !

« Il y avait une lettre de Goniaux demandant le rétablissement des régiments d'artillerie à Douai... Nous avons trouvé plus de cent lettres ! Je ne vous accuse pas de malhonnêtetés, mais ce sont des faiblesses. Quand on donne du « cher ministre » à l'ennemi de la classe ouvrière, on ne doit pas prendre l'attitude que vous avez à chaque instant. »

Des délégués interrompent. L'un d'eux s'écrie : Nous perdons notre temps !

Hervé reprend, de plus en plus gouaillieur :

« Nos parlementaires subissent peut-être un peu trop l'influence de Jaurès. On voit du groupe parlementaire émerger la tête et l'encolure de Jaurès qui penche vers les doctrines de Briand, de Viviani et de Millerand... Vous êtes devenus presque exclusivement un parti parlementaire et un parti électoral. « Quelques actes d'énergie, quelques manifestations brutales feraient plus que vos beaux discours. Il y a parmi vous trop de bourgeois et de bourgeoisants. Moi qui suis toujours sous la menace d'une exclusion, je me demande si je ne finirai pas par vous tirer la révérence. Je me demande si je ne dois pas vous débarrasser de ma personne. Je me demande si je dois, en restant avec vous, me permettre de conserver un air révolutionnaire que vous n'avez pas ! »

M. Delory. — Au revoir et merci !

M. Hervé quitte la tribune. La salle est profondément agitée.

Après son réquisitoire contre les parlementaires socialistes, le citoyen Hervé a fait des confidences aux communistes du *Matin* L'inventeur de la formule, « le drapeau dans le fumier », qui doit prochainement entrer en prison pour un terme de cinq ans — conséquence de l'apologie qu'il fit du crime commis par Liabeuf, l'assassin des agents — s'est exprimé en ces termes :

« J'étais venu au Congrès avec l'idée b en arrêtée de dire que je commençais à en avoir assez de donner, avec mes amis insurrectionnels, l'estampille à un parti qui ne s'occupe que de cuisine électorale et qui est devenu une queue du parti radical.

« J'étais entré dans le parti avec le double but d'amener la masse obscure des révolutionnaires à obliger l'état-major parlementaire à redevenir un parti d'opposition intransigeante, et par le parti socialiste de France, d'amener la sociale démocratie allemande et les autres fractions de l'internationale socialiste à devenir un parti de révolte et d'insurrection. Je constate, après cinq ans d'efforts, que le parti socialiste français, sous l'influence de ses mauvais berges parlementaires, continue à ne prêter d'attention qu'à la grande gamelle électorale.

« Au dehors du parti, il y a des révolutionnaires dispersés, des anarchistes dégoutés, des syndicalistes révolutionnaires, qui croient que la C. G. T. ne suffit pas à tout et qu'elle a besoin d'avoir à côté d'elle un parti insurrectionnel, composé de révoltés, qui empêchent enfin les élus parlementaires de saboter le socialisme. »

Beaucoup de nos bons « conservateurs » et de nos bons « libéraux » s'imaginent que nos « citoyens » socialistes sont absolument inoffensifs et qu'on ne doit pas s'attendre à les voir jamais servir de précurseurs aux Hervés. Ces braves gens se font illusion. Le socialisme, comme la maçonnerie, est partout le même dans l'essence des principes qui leur sont communs. Il aboutit nécessairement, fatalement, à la « manifestation brutale », à la formation inéluctable d'une armée internationale de révolte et d'insurrection. Les socialistes « modérés » pavent la route, donnent la main ou cèdent le pas aux socialistes « avancés » ; ceux-ci seront remplacés, coûte que coûte — comme un clou chasse l'autre — par les socialistes anarchistes. Ceux-là porteront non plus seulement la loque rouge de la guerre civile, mais la loque noire avec le vrai cri de guerre : *Ni Dieu ni Maître*.

Et si les bonnes gens ne s'organisent pas, dès le début, contre les apôtres de la loque rouge ils seront livrés aux bandits.

PIERRE LEMOINE.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

M. l'abbé J. C. Allard, curé de Worcester, a mis récemment ses paroissiens en garde contre la presse jaune.

M. l'abbé Bérubé revient des Etats-Unis avec plusieurs centaines de colons qui iront s'établir dans l'Ouest. C'est bien, et nous espérons qu'il continuera ainsi à travailler au rapatriement des noirs.

L'Association catholique de la Jeunesse franco-américaine se développe rapidement. La petite tige d'hier est déjà presque un grand arbre dont les branches, fortes et puissantes, s'étendent sur presque toute la Nouvelle-Angleterre. Honneur à nos bons jeunes amis de là-bas !

La manifestation Giordano Bruno à Rome

On voit partout dans les rues de Rome l'affiche suivante :

« Romains ! Le 17 février 1600, frère Giordano Bruno était brûlé vif au Campo dei Fiori. Aujourd'hui, à plusieurs siècles de distance, des citoyens de notre belle Italie veulent entourer son supplice de l'aurore du martyre ! Qui veut-on glorifier ? Le misérable auteur du « Chandelier » et de la « Bête triomphante » ne songes certes jamais qu'un jour des hommes viendraient autour de sa statue pour brûler de l'encens, chanter des hymnes, répandre des fleurs. »

« Comment aurait-il pu le prévoir, lui qui toujours injuria le peuple ? Lui qui se moqua des travailleurs, insulta la femme, adula les puissants pour en obtenir l'argent ? Lui qui combattit l'Eglise après en avoir revêtu la soutane ? Lui, un philosophe dont les principes étaient la fureur et le cynisme, la haine et l'envie contre tous et contre tout ? Si dans les écrits de Giordano Bruno on lit quelque parole plus douce, elle est pour le vice et pour ceux dont il espérait des faveurs. Voilà le héros qu'on veut aujourd'hui fêter ! »

« Tandis que partout s'impose la démocratie, on veut honorer un adulateur des tyrans, un contempteur du peuple. Tandis que partout on crie contre le vice, on veut honorer un écrivain qui n'a cessé de louer le vice dans ses écrits extravagants ! »

« Quelle est donc la raison pour laquelle frère Giordano est célébré par ceux-là mêmes qu'il voulait traiter à coups de verge ? C'est la haine à la religion, c'est la pensée que Bruno fut rebelle à cette religion dont il portait l'habit, c'est la pensée qu'il blasphéma Dieu et n'eut que de la haine pour l'Eglise. »

« Romains ! Ne suivons pas ceux qui ne trouvent point de meilleure idole pour leur adoration que les cendres de Giordano Bruno. Inspirés-nous d'une vraie et saine démocratie, et travaillons avec toute notre énergie afin que notre Italie, pour le bien de son peuple fort et pour l'honneur de ses familles, aspire toujours à un idéal bien plus noble et plus élevé que celui de l'apostat de Nole. »

Cette affiche porte les signatures de la Direction d'Occidente et de nombreux associations catholiques de Rome, y compris les unions professionnelles ou syndicales des employés de magasin, des fermiers catholiques, des infirmiers catholiques, des ouvriers maçons, des cochers de fiacre du quartier Borgo Prati.

En l'absence de vérités de fait rappelées par cette affiche, la manifestation de Giordano Bruno a battu son plein.

« Nous avons vu de nouveau, écrit l'Osservatore Romano, défilé par les rues de la Cité plusieurs milliers de personnes, groupées autour de drapeau de toutes formes et de toutes couleurs ; mêlés à ces associations plus ou moins maçonniques et plus ou moins anarchistes, se trouvait une large représentation des plus bas fonds de Rome et du voisinage. »

« Nous avons éprouvé cette espèce de stupeur qui, en dépit de la répétition de ces manifestations, envahit toujours l'âme chaque fois que la faiblesse des pouvoirs publics rend possibles ces démonstrations : elles sont la preuve la plus éloquente de la fidélité avec laquelle est tenue la promesse que Rome conserverait toujours son caractère de siège pacifique et respecté du Pontife romain. »

« La fête » a commencé le matin au nouveau local de l'Association Giordano Bruno. Un cortège a traversé la ville depuis la place l'Esedra, devant Sainte-Marie-des-Anges jusqu'au Campo dei Fiori par la Via Nazionale et le Corso Vittorio Emanuele. Afin d'éviter les démonstrations ordinaires, sous les fenêtres de l'ambassade d'Autriche, place de Venise, la questure avait obligé les organisateurs à faire un crochet ; ce qui fit passer le cortège devant l'église des Douze-Apôtres, l'église de la Minerve, le Séminaire français, la questure elle-même, autant de points qui furent marqués par des bordées de sifflets. La manifestation la plus violente eut lieu devant les bureaux du journal anticlérical à caricatures, le Bastone. Les libres-penseurs marquèrent leur respect pour les opinions qui leur déplaisaient en enlevant l'enseigne du journal, en brisant des vitres et en brûlant quelques numéros du Bastone.

Au reste, les rares prêtres qui s'étaient aventurés sur le passage du cortège, ou qui étaient aperçus aux fenêtres étaient salués par des : hou ! hou !

et des cris de A bas les prêtres ! A bas le Vatican !

Combien étaient ils dans ce cortège ? La Tribuna parle de 10,000 en y comprenant sans doute une bonne partie de la foule massée sur les trottoirs. Le Corriere d'Italia ramène à cinq ou six mille. Dans des rues fort étroites, comme au pied du Séminaire français, le défilé prit une vingtaine de minutes.

On avait surtout la tristesse d'y apercevoir de petits enfants, garçons et fillettes, mobilisés par les patronages laïques. Ils précédaient les garibaldiens en chemises rouges. En tête du cortège, une dizaine d'individus portaient déployés au bout de bâtons des numéros du ponographe Asino. Toute cette masse ne pouvait marcher sous une enseigne plus significative.

Beaucoup de drapeaux verts des loges maçonniques, et noirs des groupes anarchistes.

La police avait pris les mesures des plus grands jours ; les troupes étaient consignées, et des détachements de cavalerie et d'infanterie occupaient les points stratégiques.

En dehors des cris, des tempêtes de sifflets, et des dégâts aux bureaux du Bastone, il n'y eut pas d'incidents.

Au pied de la statue de Giordano Bruno, trois orateurs parlèrent, le député Mazza au nom des républicains, le député due Cactani au nom des radicaux du groupe d'émancipation constitutionnel, le député Bissolati au nom des socialistes.

Ce furent les déclamations anticléricales ordinaires. Le moins bien accueilli de la foule, fut le prince Cactani. Il eut beau rappeler qu'il parlait comme député du quartier où s'élève la statue de Bruno, ajouter qu'en 1885 il avait assisté comme étudiant déjà anticlérical à l'érection de la statue. Sa voix fut couverte de coups de sifflet, et de cris de protestation venant des socialistes qui n'ont accepté qu'à contre-cœur l'alliance avec les « aristocrates » et les « bourgeois » même anticléricaux.

Le due Cactani a tiré de la manifestation des conclusions en faveur de l'école laïque. C'était le but poursuivi, comme le disait l'ordre du jour proposé sur cette glace du Campo dei Fiori, et l'inscription de la couronne portée en tête du cortège : « Contre les congrégations religieuses. — Contre les jésuites. — Pour l'école. — Pour la famille. »

Un dernier orateur évoqua le souvenir de Garibaldi « qui du haut du Janicule veille sur les batailles de la libre pensée contre l'ennemi qui se dresse au loin en face de lui ».

Ce fanatisme libre-penseur croit sans aucun doute avoir rapproché ses batteries de l'ennemi, le Vatican, en s'installant à la Porta Angelica.

Ce soir-là, sur cette place Saint-Pierre ordinairement si majestueuse dans son silence nocturne et sa demi-obscurité, un coin resplendissait de feux rouges comme un bûcher. La Giordano Bruno rougeoyait de mille lampions auréolant ses prétendus « martyrs » de la libre-pensée, formant des étoiles—l'étoile de Savoie—et des croissants. On dit que bientôt sur le toit s'élèvera une tour de fer qui portera bien haut, presque au niveau des fenêtres du Pape, un phare au puissant réflecteur.

Le respect juré au chef de l'Eglise catholique et « également garanti » dans Rome sera complet !

« De tels spectacles, ajoute l'Osservatore, remplissent l'âme de profonde commisération et d'épouvante, non point pour l'Eglise blasphémée et outragée par ces forcenés, et qui n'a rien à craindre de l'avenir, mais pour la société qui, sous l'action démoralisante du libéralisme sectaire, a pu produire des rejets qui sont déjà aujourd'hui sa honte et sa honte, et qui seront un jour sa condamnation et son châtiement. »

Les catholiques romains se sont d'ailleurs courageusement défendus. Dans tous les quartiers, ils avaient organisé des conférences pour rappeler ce que fut l'apostat Giordano Bruno. Les jeunes gens ont répandu à foison dans les rues les plus lointaines, les tracts de l'Union Populaire ; plus de 60,000 ont été ainsi distribués.

Mais cette manifestation doit avoir son douloureux retentissement sur tous les points du monde catholique. Il faut rappeler, sans se lasser, le sens éclatant de telles démonstrations.

L'Osservatore Romano l'a précisé dans un article qui n'a point l'heur de plaire

à la Tribuna, mais qui trouvera un écho profond dans tous les cœurs catholiques :

« Il est opportun, en présence de ces manifestations, de relever les inconvénients d'une situation impossible et intolérable que les habiletés de la politique, les prévoyances et les énergies toutes louables qu'elles soient des autorités, les sophismes et les illusions de certains convertisseurs de la révolution ne parviendront jamais à modifier substantiellement, parce qu'il y a un défaut d'origine. »

« Ce vote fondamental est dans les principes sur lesquels a été élevé l'édifice révolutionnaire... Pour en venir à quelque chose de plus concret, à ce qu'il y a dans cette situation de plus tangible et de plus intolérable, l'absurde c'est d'avoir fait du siège du catholicisme, de la maîtrise séculaire de toutes les nations, le centre d'un Etat moderne, fondé sur les principes du libéralisme, avec toutes ses erreurs... Le conflit, l'incompatibilité, l'absurdité de la coexistence des deux destinations diverses apparaît avec évidence et constitue un défaut d'origine inguérissable. »

« Il n'est pas tolérable que cette chaire de saint Pierre d'où retentit la parole de vérité voit surgir autour d'elle cent autres chaires d'erreur et d'iniquité ; il n'est pas tolérable que sur la tombe des Apôtres on établisse, comme le faisait un journal hier soir, un parallèle sacrilège entre l'apôtre Pierre et l'apostat de Nole, en aspirant au jour où la statue de Giordano Bruno sera érigée sous la coupole de Saint-Pierre. »

« Il n'est pas tolérable que les fidèles pèlerins de Rome se heurtent à des bandes enivrées de haine contre l'Eglise, blasphémant les choses et les personnes les plus sacrées. »

« L'intérêt suprême de la catholicité requiert des garanties plus stables que de provisoires expédients, des garanties absolues. Pour certaines situations il suffit de relever les absurdités, de les rappeler de temps en temps aux esprits, en laissant au bon sens et à l'honnêteté des âmes saines et à l'histoire, souveraine maîtresse et justicière de l'humanité, le soin d'en formuler les conclusions. »

L'expansion catholique EN ANGLETERRE

Mgr Bourne, archevêque de Westminster, propose, et sa proposition vient d'être approuvée avec enthousiasme par l'Episcopat tout entier et toutes les Associations catholiques d'Angleterre, la convocation annuelle d'un congrès catholique.

Le 29 septembre prochain, dit l'Univers, il y aura soixante ans que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, a rétabli par la bulle *Universalis Ecclesia*, la hiérarchie catholique en Angleterre et dans le pays de Galles.

Le Souverain Pontife, dans sa sagesse, évita autant que possible, de conférer des titres épiscopaux dont l'Eglise anglicane s'était naguère emparé, mais il eut soin de fixer le siège des diocèses dans les principales villes du royaume connues pour leur développement prodigieux.

Londres fut choisi comme siège métropolitain ; mais comme l'Eglise anglicane connaît un évêque de Londres, le métropolitain porte le titre d'archevêque de Westminster ; la province compte quinze diocèses suffragants, dont celui de Southwark, formé par les quartiers londoniens de la rive droite de la Tamise ; celui de Manchester où il y a également un évêque anglican porte le titre de Salford, ville-sœur de Manchester.

La nouvelle province métropolitaine prit bien vite un essor considérable. A dire vrai, la religion catholique n'avait jamais complètement disparu. Même sous le règne d'Elizabeth, la sanglante reine Bessy, il y eut encore un certain nombre de catholiques à Londres, dans le Stafford, le Lancaster et le York. Sous Georges III, de la maison de Hanovre, on comptait 60,000 catholiques et plus de 200 églises, desservies par 359 prêtres et religieux. En 18-9, au moment de l'émancipation des catholiques, ils étaient déjà au nombre de 550,000. Et soixante ans après leur émancipation, l'Angleterre comptait 1,359,831 fidèles, 2,435 prêtres, dont 833 religieux, 1,603 églises, 55 couvents et abbayes d'hommes et 218 couvents et monastères de femmes. A Londres même on comptait, en 1850, 46 églises et chapelles, actuellement il y en a plus de 200, dont la superbe et majestueuse église métropolitaine de Brompton près de l'abbaye de Westminster. Aujourd'hui, l'Angleterre et le pays de Galles comptent près de trois millions de catholiques sur un chiffre de 35 millions

d'habitants.

Voilà un progrès bien consolant ; il justifie pleinement la décision prise par Mgr Bourne, le métropolitain de l'Angleterre.

Sous sa direction, s'est formé un comité permanent des futurs congrès ; il lui incombe de préparer la partie matérielle des congrès.

On a choisi la ville de Leeds comme siège du premier congrès. C'est la cinquième ville du royaume ; elle compte plus de 500,000 habitants. Elle est plutôt une ville moderne, car il y a cent ans elle comptait à peine 80,000 habitants.

Dans le voisinage, à quelques kilomètres au nord-ouest de la ville, deux monuments rappellent le glorieux passé catholique de la ville et de ses environs. Ce sont les majestueuses ruines de l'abbaye de Kirkstall, jadis la plus florissante de l'ordre de Cîteaux en Angleterre, puis celles de l'abbaye de Bolton, la plus célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Augustin du Yorkshire.

Il y a soixante ans, on pouvait dire que le catholicisme anglais était à peine sorti des catacombes ; aujourd'hui l'Eglise d'Angleterre peut être fière de ses progrès. Le congrès convoqué à Leeds pour le 29 juillet prochain marquera une nouvelle étape sur la voie de ce progrès.

La persécution religieuse en France

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, avait été, comme on sait, condamné à 100 piastres d'amende par le tribunal de Bayonne.

Le jugement avait été porté le 5 juillet dernier, mais le fisc attendit vainement d'être payé et recourut sans succès à des menaces de saisie.

Les catholiques de Bayonne se promettaient à cette occasion une grande manifestation ; mais ils parlèrent trop vite et l'on chercha le moyen d'opérer loin d'eux.

On découvrit alors, comme nous l'avons déjà rapporté, dans un coin des Landes, au milieu des dunes et des pins, la maison de famille de Mgr Gieure ; c'est là qu'on voulut faire la saisie et la vente à eu lieu récemment.

La solitude s'était peuplée. Automobiles, voitures, breaks et bicyclettes y avaient porté de nombreux catholiques, qui voulaient protester contre la persécution religieuse et qui tenaient aussi à témoigner leur vénération et leur respectueuse sympathie pour la personne de l'évêque de Bayonne. Serrons les rangs, catholiques de France ! A nos pasteurs jurons fidélité.....

L'Eglise aura la liberté !... Voilà ce que chantait la foule, tandis que l'huissier et ses deux témoins portaient péniblement devant la porte un malheureux piano.

La mise à prix a été de trois cents francs. Un individu qu'on croyait peu solvable a proposé aussitôt de donner 305 francs et devant la protestation unanime qui s'est élevée de la foule, l'huissier a dit qu'il se portait garant du paiement de cette somme.

On a pu croire une minute que l'adjudication allait être faite à ce prix, mais une voix a crié : « huit cents francs ! » C'était la somme réclamée par les agents du fisc pour l'amende et les frais.

Un prêtre vénéré a expliqué alors que ses confrères de la région de Messanges avaient sollicité et obtenu l'honneur de racheter les meubles du vaillant prélat condamné à l'amende. La vente était finie, mais un prêtre s'est mis au piano pour accompagner le *Parce Domine*. C'était bien la prière qui convenait.

Un lion qui commande à des ânes est plus redoutable que des lions commandés par un âne.

TALLEYRAND.

Il y a vraiment une intervention providentielle et toute miséricordieuse du Père céleste dans ce fait, qu'au fur et à mesure que décline la pénitence parmi nous s'accroissent les nécessités des œuvres catholiques pour lesquelles notre charité est largement mise à contribution. Dieu ne veut pas que nos dettes envers sa justice se multiplient indéfiniment. Voyant donc que nous ne voulons pas les acquitter par les pratiques mortifiantes et humiliantes, qui constituent la pénitence chrétienne, il dispose les événements de telle sorte que nous soyons forcés, pour ainsi dire, de nous acquitter autrement.

L'abbé ELIZ PERRIN. (L'Evangile et le temps présent. p. 255).

LE NOM SEUL EST UNE GARANTIE



SUCRE GRANULE
MANUFACTURÉ PAR
THE CANADA SUGAR REFINING CO., Limited, Montreal, Can.

VINS DE MESSE

Marque : "VATICAN" Marque : "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et Echantillons sur demande

DEPOSITAIRES :
Arthur Drolet, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Couture, Lévis. —
Béliveau et Giroux, Trois-Rivières. —
Laporte, Martin & Cie, Ltée, Montréal.

La "Croix", 309 rue Saint-Paul

POUR L'IMPRESSION DE

Livres
Brochures
Revue
Annuaire
Catalogues

Venez à

LA "CROIX"

309 rue Saint-Paul, Montréal

Typographie artistique Prix très modérés

SOUVENIR de Famille, PAR l'abbé E.-P. CHOUINARD

portant l'imprimatur de Mgr l'Evêque de Rimouski.

Excellentes notions sur le mariage, le baptême et la première communion, accompagnées du décret de PIE X sur les *Fiançailles et le Mariage*, et suivies de formules d'un registre familial.

En vente aux prix de \$10. le cent exemplaires, ou 15 c. l'exemplaire, chez l'auteur, M. l'abbé E.-P. Chouinard, curé, à Saint-Paul-de-la-Croix, comté de Temiscouata ; à la Librairie Laval (M.J. A. Pelletier), à Trois-Rivières ; à la Propagande du Livre, à Québec ; ou chez J. P. Garneau 6 rue de la Fabrique à Québec. (16 oct. 6m.)

MARCHANDS et INDUSTRIELS

Vous devez annoncer dans la Croix, si vous voulez atteindre une clientèle choisie.

Il est impossible à l'annonceur d'atteindre nos nombreux lecteurs par un autre organe.

Le seul fait d'annoncer dans la Croix constitue aux yeux du public une sérieuse recommandation en faveur de l'annonceur et des marchandises annoncées.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal :

DE LA GARE WINNOR

BOSTON, LOWELL, 8:00 A. M., 7:45 P. M.
TORONTO, CHICAGO, 8:45 A. M., 8:00 P. M.
OTTAWA, 10:30 A. M., 10:30 P. M.
SHEPPARD, 11:25 P. M., 11:25 P. M.
HALIFAX, MONCTON, 7:45 P. M., 7:25 P. M.
ST-JOHN, N. B., 8:45 P. M.
ST-PAUL, MINNEAPOLIS, 8:00 P. M.
WINNIPEG-VANCOUVER, 10:30 P. M.

DE LA GARE VIGOR

QUEBEC, 10:00 A. M., 11:30 P. M.
TROIS-RIVIERES, 8:00 A. M., 11:30 P. M.
11:30 P. M.
SHAWINIGAN FALLS, 10:00 A. M., 11:30 P. M.
JULIETTE, 10:30 A. M., 10:00 A. M., 11:30 P. M.
ST-GABRIEL, 11:00 A. M., 11:00 P. M.
OTTAWA, 10:30 A. M., 11:45 P. M.
ST-AGATHE, 10:45 A. M., 11:45 P. M., 11:00 P. M.

NOUVEAUX, 11:45 A. M., 11:00 P. M.

(a) Quot. (b) Quot. excepté dim. et d. seol. (c) Quot. excepté sam. (d) Sem. seol. (e) Saison ché, lundi, mercredi.

BUREAU DES BILLETS DE LA VIE ET 120 rue St-Jacques, près du Bureau de Poste

GRAND TRUNK

TAUX REDUITS

En vigueur jusqu'au 15 avril 1910 inclusivement.

Billets de seconde classe pour colonies de Montréal à

SEATTLE, VICTORIA, VANCOUVER, PORTLAND, NELSON ET SPOKANE. \$47.70

ROSSLAND \$49.00

SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, MEXICO CITY, MEX. \$49.00

Prix bas pour plusieurs autres endroits.

LES WAGONS LITS POUR TOURISTES

Quittez Montréal le Lundi, Mercredi et Vendredi, à 10.30 p. m., pour les passages ayant des billets de première ou de seconde classe pour CHICAGO et L'EST jusqu'à la COTE du Pacifique. — Un prix spécial est chargé pour les lits qui peuvent être réservés à l'avance.

Bureau des billets en ville, 120 rue St-Jacques, 44, Mais. 600, 600, 607, ou à la gare Bonaventure.

Malice et ignorance

LE "PAYS"

Ce journal n'est pas rédigé par des catholiques, quoiqu'il le dise. Pres que tous ses articles portent la griffe, ou de l'hérétique ou du franc-maçon, ou du libre-penseur. Le numéro du 6 mars est tout particulièrement rempli de l'esprit sarcastique de Voltaire. Ce père de l'impie érigée en école, avait un talent remarquable pour déverser le ridicule sur la religion catholique ; il avait un dictionnaire à lui. Quand il parlait d'un bon chrétien, c'était toujours avec les épithètes de bedeau, de sacristain, de saint homme, etc. Ses enfants l'imitent. On les reconnaît à leur langage comme on reconnaît les animaux à leur cri.

Notre-Seigneur disait aux juifs voltairiens d'alors : « Vous êtes les enfants du diable : vous faites les œuvres de votre père. Vos ex patre diabolo estis — vos jacitis opera patris vestri. Nous disons aux gens du pays : Vous êtes les enfants de Voltaire : vous parlez son langage, et vous faites son œuvre qui est l'œuvre de Satan.

Dans un court entrefilet, ce journal pose une question qui dénote une ignorance profonde des lois de l'Eglise catholique et de sa doctrine.

A propos du don généreux de Lord Strathcona pour le congrès eucharistique, il demande ce que diraient les catholiques si M. Rodolphe Forget faisait un don semblable aux méthodistes pour leurs œuvres religieuses.

Il y a dans cette question de la malice. Elle est faite pour susciter des préjugés et exciter des dissensions sociales. Il y a également de l'ignorance.

Disons d'abord que nous n'avons pas à juger les protestants qui peuvent être de bonne foi. Ceci est matière entre eux et Dieu qui connaît tout et qui saura bien rendre à chacun ce qui lui est dû.

Les protestants font leurs œuvres ; nous faisons les nôtres ; nous bâtissons nos églises et ils bâtissent les leurs. Si les hérétiques veulent faire aux catholiques des générosités, pour leurs œuvres religieuses, il n'y a aucun mal à cela pour eux, parce qu'ils estiment que tous les religions se valent et mènent également à Dieu. Il ne peut en être ainsi des catholiques, parce que le catholique instruit de sa religion doit savoir et croire fermement que sa religion est la seule vraie. S'il ne croit pas cela, il est hérétique lui-même et hors des voies du salut ; il n'est plus catholique que de nom.

Or, s'il est convaincu, comme il doit l'être, que la religion catholique est la seule vraie, il sait qu'il ne lui est pas permis de contribuer de ses deniers aux œuvres religieuses des hérétiques.

Un hérétique peut assister à nos offices religieux ; tandis qu'il est défendu à un catholique de fréquenter les temples hérétiques.

Voilà ce qu'un bon catholique doit savoir et croire, sous peine de péché.

Si le Pays était rédigé par des catholiques, il n'aurait pas fait la question insidieuse qu'il a posée. Nous respectons les protestants honnêtes ; nous prions pour eux en notre particulier ; nous pouvons les secourir dans leurs besoins, c'est-à-dire procurer de la nourriture et des vêtements aux hérétiques pauvres. Mais nous ne pouvons jamais les aider dans leurs œuvres religieuses, ni fournir quoi que ce soit à l'érection de leurs temples.

Au reste, tous les protestants intelligents respectent nos convictions et n'y trouvent rien à redire. Il n'y a que les voltairiens du Pays qui s'en plaignent.

PIERRE BAYARD

FAITES OBSERVER LA LOI DES LICENCES

La proposition Resther est un truc

Parmi le petit groupe des échevins qui ne se sont pas engagés vis-à-vis des sociétés de tempérance à voter le règlement Carter, on compte M. Resther, un de ceux qui se sont faits, apparemment, depuis leur entrée au conseil de ville, les champions de la tempérance.

M. Resther, dans son projet de réglementation, réclame l'ouverture des buvettes depuis cinq heures du matin jusqu'à minuit, et cela, ce qui constitue la partie la plus importante de son projet, il veut le faire consacrer par la législation de Québec.

Actuellement, la ville de Montréal peut réglementer l'ouverture et la fermeture de ses établissements licenciés. Le projet Carter, qui est aujourd'hui devant le Conseil de ville, s'appuie justement sur ce droit de réglementation pour faire fermer les établissements licenciés depuis dix heures du soir à sept heures du matin chaque jour de la semaine, sauf le samedi, où ils seraient fermés de sept heures du soir à sept heures du matin, le lundi suivant.

Il est donc de toute évidence que le projet Resther a pour but : 1o de maintenir l'ouverture et la fermeture des buvettes aux heures actuelles ; 2o d'empêcher que la ville de Montréal ne puisse désormais les réglementer elle-même et adopter des heures plus hâtives le soir ou plus tardives le matin, comme celles prévues, par exemple, dans la proposition Carter.

On nous objectera que le projet Resther exige que tous les établissements licenciés soient des restaurants, sauf les épiceries.

Ceci, évidemment, n'est pas un correctif quant à la durée d'ouverture des débits de boissons alcooliques, et n'est pas davantage un correctif quant aux occasions offertes aux consommateurs, parce que la buvette est toujours placée en avant du restaurant et crée ainsi une occasion de plus de consommation de l'alcool, pour celui qui entrerait seulement pour y trouver à manger.

Quant à la pénalité de \$1000 imposée pour la 1ère infraction, et la suppression de la licence pour la 2e infraction, comment peut-on sérieusement supposer qu'elles seront appliquées, quand le Recorder et les Commissaires de licences, qui ont devant eux la loi des licences, chargée de pénalités moins sévères pour toutes espèces d'infractions, et qui peuvent en outre imposer des retraits de licence dans bien des cas, ne s'en servent pas ?

Ce ne sont pas davantage les inspecteurs du gouvernement, que le projet Resther propose d'établir, qui modifieraient la situation, puisque l'officier du revenu, agent du gouvernement, demeure actuellement impassible devant les plaintes les mieux établies.

Tout ceci est un leurre, ou plutôt un moyen de désarmer encore davantage les citoyens qui prétendent faire exécuter la loi. La ligne de conduite qui s'impose aux échevins, élus au conseil de ville, dans la journée du 1er février dernier, par la volonté populaire, lairement et fortement exprimée, est de faire voter sans ambages, ni concessions, ni compromissions, le règlement Carter. Ils ne doivent pas cela va sans dire, donner dans le panneau de l'un ou l'autre des intrigants de l'Association des débitants de liqueurs, qui cherchent à tirer le meilleur parti possible de la situation, en essayant même au besoin de l'améliorer pour eux, en faisant intervenir le Parlement de Québec dans la réglementation, laquelle doit demeurer le droit absolu de la municipalité.

Que les échevins élus par le mouvement de réforme réclament du parlement de Québec la réduction des débits de liqueurs à deux cent cinquante (250), distribués par quartiers suivant la population, qu'ils en augmentent la taxe, afin de créer une compensation de revenus, s'il en plaît ainsi au gouvernement, qu'ils exigent une protection analogue pour les quartiers nouveaux qui pourraient être annexés à Montréal ; ceci est dans l'ordre, et c'est la volonté formellement exprimée par la très grande majorité des citoyens de Montréal, qui considèrent l'alcoolisme comme un fléau qu'il faut détruire.

Mais qu'ils ne cherchent pas à compliquer la situation ; ils ne l'amélioreraient pas, ils l'empireraient. Voilà qui

On télégraphie de Rome qu'un catholique anglais, qui désire garder l'anonymat, a fait remettre au Pape, par l'entremise du P. Funck, une somme de 100,000 piastres pour un institut d'études bibliques.

doit être bien entendu ; il ne doit pas y avoir d'équivoque à cet égard.

Comment la situation doit-elle être améliorée, au point de vue de la surveillance et de l'exécution stricte de la loi ? La solution en est bien simple.

Que la police fasse son devoir ! Et que, tandis que la loi est violée du soir au matin, comme elle l'est actuellement, les commissaires ne puissent plus venir nous dire dans leurs rapports, comme ils l'ont fait l'an dernier, que la loi est bien observée parce que seulement seize rapports de police leur ont été fournis durant l'année.

Le omité exécutif a dans ses attributions la direction de la police. S'il lui donne des instructions précises et qu'il y tienne la main, il faudra bien que la surveillance de la police soit effective.

Les Commissaires de licences ont montré jusqu'ici une grande faiblesse dans l'interprétation et dans l'exécution de la loi des licences. Ils sont chargés de veiller à son respect et ont le pouvoir suprême de refuser toute licence chaque année au débitant qui ne s'est pas conformé à la loi, ou qui l'a enfreinte d'une façon grave. Quoique la loi soit formelle, dans bien des cas, ils hésitent. Ainsi, par exemple, ils avouent que, sur quatre cent soixante six établissements, il y en a deux cent trente qui ne sont pas en règle avec la loi ; cependant, ils les tolèrent et cette situation n'existe pas d'aujourd'hui. Ils se contentent de menacer ces débitants, qui, à leur su, n'observent pas la loi, du retrait de leur licence si dans les trois mois ils ne se conforment pas à la loi. Pourquoi n'ont-ils pas agi dans tous les cas où ils savaient que des plaintes sérieuses avaient été adressées à l'officier du revenu, qui lui non plus n'y avait pas donné suite ? La raison que les Commissaires semblent donner dans leur rapport, est qu'il ne peut pas être dans l'esprit de la loi qu'un tort soit fait au débitant de boissons, et que leurs sentiments d'humanité s'opposent à ce qu'ils prennent la responsabilité de faire exécuter la loi à la lettre.

Il nous est avis qu'il n'appartient pas aux Commissaires de licences de faire dévier, par leur interprétation, la signification des lois qu'ils sont chargés d'appliquer au nom de juges et non pas en qualité de législateurs.

Quant il s'agit d'infractions à la loi aussi patentes et flagrantes que celles qu'ils sont obligés de constater eux-mêmes, ils n'ont pas à hésiter, sous peine de se voir soupçonnés des plus graves compromissions dans l'accomplissement de leur charge.

Le législateur, quand il a formulé cette loi, n'ignorait pas que l'intérêt public prime l'intérêt particulier ; qu'un commerce qui vit forcément du vice du peuple n'est pas respectable et n'a droit qu'à une somme bien faible de considération.

En effet, l'intérêt de quelques brasseurs et de quelques marchands de gin en gros qui détiennent directement ou indirectement la presque totalité des licences sous des prête-noms, doit-il tenir en échec tout un peuple voulant se débarrasser d'un vice qui le mine et qui tente sa faiblesse ?

C'est pour cette raison que la loi des licences est si pleine de restrictions et de pénalités pour la moindre infraction. L'argument invoqué par les Commissaires n'est qu'un prétexte pitoyable et n'a aucune valeur pour les justifier de leur inertie.

S'ils persistent à se servir du même argument pour continuer à ne pas exécuter exactement les termes de la loi, l'opinion publique devra exiger leur remplacement par des juges qui seront des interprètes plus fidèles du code.

C'est ainsi, sans aucun doute, que nous arriverons graduellement, à Montréal, à améliorer la situation au point de vue de la tempérance.

A part quelques amendements à apporter à la loi des licences, il n'y a pas à chercher de nouvelles solutions dans une nouvelle loi, mais seulement à appliquer entièrement et énergiquement celle que nous possédons.

C. JUSTE

Les lendemains de révolution, on s'enferme entre honnêtes gens pour gémir, tandis que la rue s'encombre de toutes les défections.

COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française

IL FAUT ETRE FRANCHEMENT CATHOLIQUE

L'« Osservatore Romano » revenant sur la « Lettre du Pape » au sujet de l'action catholique sociale, expose dans un excellent article comment il faut unir franchement l'action catholique à l'action sociale, et éviter avec soin certains systèmes de « pénétration » mitigés qui voient le côté catholique dans l'espoir illusoire de mieux réussir :

« Au moment où la lutte contre le principe et le sentiment catholiques est la plus vive et la plus aveugle, où la guerre est faite à l'Eglise et à son action sociale de la manière la plus violente et la plus déloyable, ce n'est pas certes, en repliant sa bannière ou en la plaçant dans une pénombre voulue, ce n'est pas en cachant ou en travestissant en partie l'étiquette catholique que l'on peut espérer le succès de cette œuvre de restauration. Si la société moderne s'est éloignée progressivement de sa profession franche et ouverte, cela s'est fait à travers une suite de faiblesses, de concédances coupables, par lesquelles on a commencé à dévier de la rigidité inflexible des principes, pour en arriver peu à peu dans l'application partielle à une latitude parfois si illimitée qu'il est devenu impossible de discerner certaines lignes de démarcation qui devraient toujours rester nettes et inviolables.

« En conséquence, pour le retour si désiré de la société dans ces limites, l'action catholique ne peut rien faire de mieux ni de plus concluant que de maintenir bien nette une telle démarcation si bien que, à mesure qu'un homme se placera au dehors ou au dedans, il aura ou perdra le droit de s'affirmer comme militant dans le camp de cette action.

« A ce concept fondamental, si clair et si beau, de l'action catholique, s'oppose un dangereux préjugé qui s'est peu à peu insinué dans nos rangs. C'est celui qu'on prend généralement dans la formule ressassée de « programme de pénétration ».

« Mais pénétration ne veut pas dire amalgame, ni combinaison, ni mélange d'éléments réfractaires, ni encore moins confusion.

« L'exemple le plus grandiose, le plus magnifique de pénétration que présente l'histoire, est celui de la civilisation chrétienne et de la foi catholique à travers les âges et les peuples. Jamais cette pénétration ne s'est accomplie au prix de subterfuges, de feintes, de formules douteuses, de lumières incertaines, mais seulement par des affirmations franches et ouvertes, par des professions de foi explicites et courageuses.

« Il ne faut pas oublier en effet que dans la mesure où l'on diminue et où l'on atténue la vigueur du caractère, dans la même mesure on amoindrit la force de résistance et d'expansion d'une idée.

« Il ne faut pas oublier que partout où cette vigueur, cette force et cette résistance ne sont pas suffisamment mises en sûreté par une sélection opportune, la pénétration peut souvent, et sans qu'on s'en aperçoive, se produire, mais en sens contraire.

« Et si le fait de cacher, de dissimuler notre personnalité — c'est-à-dire nos principes et notre profession de foi — doit avoir pour but d'attirer dans nos rangs ceux qui ne professent pas ces principes ou qui les professent moins clairement, cela équivaut à rendre positifs des communications et « des contacts dans lesquels la cause catholique subira certainement plus de dommages qu'elle ne trouvera d'avantages ».

« La parole auguste du vicaire de Jésus-Christ, qui résout cette si importante question ne pouvait être écoutée qu'avec un sentiment de vrai soulagement et de saint enthousiasme par tous ceux qui combattent à visage levé dans le camp de l'action catholique et s'intéressent sincèrement à son avenir et à son efficacité sociale. »

Quelles consolantes paroles pour les rédacteurs de la Croix, qui ont toujours tenu haut et ferme le drapeau catholique, en dépit des moqueries de leurs adversaires et malgré, même, le sentiment de certaines gens, bien intentionnés sans doute, qui auraient voulu nous voir le dissimuler derrière un opportunisme d'occasion.

JOSEPH BEGIN.

La vertu de dévotion ne consiste pas seulement à observer les divers commandements, mais à les observer avec promptitude et volontiers. Ce n'est pas tout de vouloir faire la volonté de Dieu, il faut encore la faire gaiement.

S. FRANCOIS DE SALES (Introduction à la vie dévote)

Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur

GRANDE DEMONSTRATION

A l'occasion du prochain Congrès Eucharistique, la Fédération régionale des Liges du Sacré-Coeur de Montréal organise une grande démonstration à laquelle prendront part des milliers de ligueurs venus de tous les coins du Canada et des Etats-Unis et qui formeront une superbe garde d'honneur au Très Saint Sacrement durant la grande procession.

La Fédération régionale jettera aussi alors les bases d'une Fédération générale, selon le vœu formulé à son congrès le 1er décembre dernier.

Ces beaux projets ont reçu l'assentiment de S. G. Mgr Bruchési, exprimé en ces termes :

Montréal, le 5 mars, 1910.

Au Révérend Père L. Hudon, S. J. Conseil de la Fédération Régionale des Liges du Sacré-Coeur à Montréal.

Mon révérend Père, J'accepte avec empressement le concours des Liges du Sacré-Coeur pour notre Congrès Eucharistique. Ce sera assurément un beau spectacle que celui qu'elles offriront en prenant part à la procession du Saint Sacrement.

J'approuve aussi de tout mon cœur l'idée de former une Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur. J'ai déjà pu constater le bien qu'elles font en s'unissant pour une région. En étendant encore les bases de l'association, elles élargiront leur champ d'action et donneront plus d'efficacité à leurs efforts pour promouvoir les bonnes causes.

Je bénis donc avec bonheur votre projet de fédération et je souhaite ardemment de le voir réussir.

Recevez, mon révérend Père, avec mes meilleurs vœux, l'expression de mon cordial dévouement.

PAUL, Arch. de Montréal.

PENSEES

Une des plus dangereuses tentations est celle de l'orgueil dans le bien. Alors arrivent des chutes terribles qui étonnent et consternent, les chutes inattendues, effrayants exemples des jugements divins. Prends garde à l'orgueil, car il est le père de la haine, de l'envie, de la violence, de la fausse sécurité et de l'endurcissement. Sorti de l'abîme, il s'y replonge ; le reste est le mystère de l'éternelle justice.

LAMBENNAIS

(Réflexions sur l'imitation, livre III).

L'esprit grandit quand il fait chaud dans l'âme. Les pensées sont grandes quand le cœur les dilate.

P. P. GRATRY.

Lorsque, sous des motifs plus ou moins spécieux, et sans consulter l'Eglise, qui est ici partie essentiellement intéressée, les gouvernements ont frappé les couvents parce qu'ils y voyaient une proie facile à saisir, la violence est retombée sur eux mêmes. Les spoliations n'enrichissent point le trésor public, l'expérience le prouve ; elles n'apaisent point les révolutions ; elles les rendent insatiables et éternelles, en les poussant à de nouvelles spoliations et à de nouveaux crimes, qui amènent des réactions désespérées. Et les spoliateurs apprennent, à leur tour, que la force est bien faible lorsqu'elle n'est point appuyée sur le droit.

Baro DE GERLACHE (Œuvres, Tome VI, p. 25).

Ayez toujours un bon mot pour la « Croix » Ne perdez jamais une occasion d'aider à la « Croix ».

Que la « Croix » soit votre labarum d'action sociale et politique.

La lutte pour la liberté religieuse en Allemagne

Au parlement allemand, le centre a renouvelé sa motion traditionnelle formulée un vœu en faveur de la suppression de toutes les entraves législatives et administratives à la liberté religieuse, existant encore dans divers Etats de l'Empereur.

La proposition a été longuement motivée par le prince de Lowenstein. Dans un discours des plus remarquables, il a cité des faits qui montrent que, malgré toutes les affirmations contraires, dans certains Etats de l'empire allemand, les catholiques sont considérés comme des citoyens de seconde classe que l'on tolère, mais qui ont malheureusement à revendiquer des droits.

En ce qui concerne par exemple le Brunswick, l'orateur a affirmé que, dans une localité assez importante, le clergé catholique n'est autorisé à célébrer que quatre fois par an des services religieux et le délégué du Brunswick au conseil fédéral a reconnu l'exactitude des faits. Cela ne l'a pas empêché de déclarer que le gouvernement de Brunswick se montrait très tolérant envers les catholiques. D'ailleurs, a-t-il dit, c'est au gouvernement et non pas à l'évêque catholique à déterminer les nécessités du culte pour chaque localité du pays !

Dans ce même pays de Brunswick, un prêtre catholique de nationalité allemande, mais n'habitant pas le Brunswick, a été condamné à 30 marks d'amende pour avoir baptisé un enfant mourant sans l'autorisation du pouvoir civil.

Il faut avouer que ce sont là des faits que les catholiques allemands ne peuvent tolérer et contre lesquels ils protestent avec infiniment de raison. Ils ont d'ailleurs été exposés par le prince de Lowenstein avec un calme et une élévation d'idées auxquels l'orateur du parti conservateur lui-même a dû rendre hommage ; mais il n'a pas pu convaincre la majorité. Du côté des conservateurs comme de celui des nationaux libéraux et des libéraux on a opposé la question préalable. On a dit aux orateurs du Centre que la constitution de l'empire ne permettait pas au chancelier d'intervenir auprès des gouvernements des autres Etats. Le baron Hertling a répondu fort justement à cela, qu'on ne demandait qu'une intervention amicale, des conseils du chancelier aux divers gouvernements et que la constitution ne pouvait interdire cela ! Le baron Hertling a d'ailleurs expliqué très franchement pourquoi le Centre avait introduit sa proposition au Reichstag. Dans les pays visés par cette proposition, et surtout la Saxe et le Brunswick, il n'y a pas de catholiques au Parlement et c'est bien par l'intermédiaire du Reichstag que le Centre doit faire connaître ses vœux !

Mais la politique du Bloc a laissé manifester des traces profondes chez les libéraux dont l'animosité contre le Centre et contre les catholiques se manifeste toujours encore d'une façon plus ou moins violente. N'est-on pas allé jusqu'à reprocher au Centre son désir de domination qui seul justifierait sa proposition !

Au vote, qui a eu lieu vendredi, la motion du centre fut repoussée par 160 voix contre 150. Si elle eût été adoptée, la motion n'eût, d'ailleurs, pas été accueillie davantage par le conseil fédéral de l'Empire ; car il ne faut pas oublier que le Parlement allemand n'a, en fait d'initiative, d'autre droit que celui de formuler des vœux.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS TOUTS LES JOURS

DOUBLE VOIE POUR TORONTO, BUFFALO, DETROIT, CHICAGO

et tous les points de l'Ouest

quittent Montréal à 8 h. 15 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m. aussi

Montréal-Ottawa

Part de Montréal, 8.30 a. m., 12.35 p. m., 8.00 p. m. Arrive à Ottawa, 11.15 a. m., 3.17 p. m., 11.15 p. m.

Montréal-New-York

Via Delaware et Hudson Co. Part de Montréal, 10.15 a. m., 6.00 p. m., 7.10 p. m. Arrive à New-York, 6.30 p. m., 10.00 p. m., 11.30 p. m.

Montréal-Boston-Springfield

Via Vermont Central. Part de Montréal, 8.30 a. m., 8.10 p. m. Arrive à Boston, 10.10 a. m., 8.50 p. m. Arrive à Springfield, 11.10 p. m.

Montréal-Portland

Part de Montréal, 8.00 a. m., 8.15 p. m., 7.15 a. m. Arrive à Portland, 10.30 p. m., 7.30 a. m.

— Tous les jours, à l'exception de dimanche, Chars Salons sur les trains du jour et Chars-Doré sur les trains de nuit.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE

130 rue St-Jacques, Tel. Main 625, 606. a. Gare Bonaventure

Faites l'aumône du pain intellectuel de la « Croix » à ceux qui en ont besoin